

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00630 Numéro SIREN : 820 574 267 Nom ou dénomination : 4F
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/08/2019 sous le numéro de dépôt 6985

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/08/2019

Numéro de dépôt : 2019/6985

Déposant :

Nom/dénomination : 4F

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 820 574 267

N° gestion : 2016 B 00630



4F

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

Siège social : 42 rue de la Mer

14880 COLLEVILLE-MONTGOMERY

820 574 267 RCS CAEN

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN
DATE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Et le vingt- huit mars, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président.

Monsieur Bruno FONTAINE préside la séance en qualité de président de la société.

Le président constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 100 actions sur les 100 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les associés, tous présents, dispensent **Monsieur Bruno FONTAINE** d'établir une feuille de présence ; chacun d'eux apposera sa signature sur le présent procès verbal.

L'assemblée générale constate que la société **SOFINOR AUDIT**, Commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée et est excusée.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le **30 septembre 2018**,
- le rapport de gestion du président,
- les rapports des Commissaires aux comptes.
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le **30 septembre 2018**,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce et décisions à prendre au vu de ce rapport.

Page 1 sur 3

Bf

HF



[Signature]

- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion, puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du **30 septembre 2018** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter **le bénéfice** de l'exercice clos le **30 septembre 2018**, s'élevant à **5 993.73 €**, de la manière suivante :

- Un résultat de	5 993.73 €
- Une somme de	5 993.73 €
affectée en totalité au compte "Report à Nouveau".	
qui s'élèvera à	5 993.73 €

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et **Monsieur Bruno FONTAINE**, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur Bruno FONTAINE s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

Page 2 sur 3

Bf

BF



[Signature]

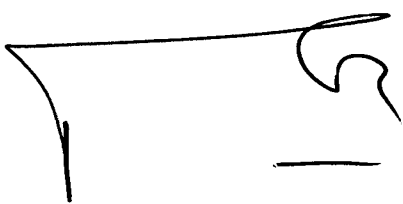
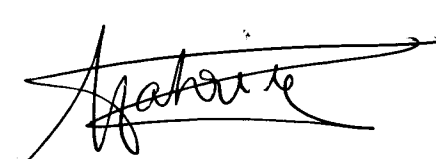
QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Bruno FONTAINE	Madame Sophie FONTAINE
	

4F

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

Siège social : 42 rue de la Mer

14880 COLLEVILLE-MONTGOMERY

820 574 267 RCS CAEN

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 MARS 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice social clos le **30 septembre 2018** et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, résumant les principaux comptes du bilan :

BILAN Durée	30/09/2018 12 mois
BILAN ACTIF	
Autres immobilisations corporelles	314
Immobilisations corporelles	314
Autres participations	2 029
Immobilisations financières	2 029
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 343
ACTIF CIRCULANT	
Avances et acomptes sur commandes	1 180
Clients et comptes rattachés	78 677
Autres créances	1 503
Créances	80 179

Bf

Page 1 sur 6



[Signature]

Disponibilités	18
Disponibilités hors charges constatés d'avance	18
TOTAL ACTIF CIRCULANT	81 377
TOTAL ACTIF	83 720
BILAN PASSIF	
CAPITAUX PROPRES	
Capital social	1 000
Réserve légale	100
Autres réserves	3 682
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 994
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	10 776
AUTRES FONDS PROPRES	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	42
Emprunts et dettes financières diverses	22 742
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 210
Dettes fiscales et sociales	42 700
Autres dettes	250
TOTAL DETTES	72 945
TOTAL PASSIF	83 720

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur importance relative par rapport au chiffre d'affaires :

COMPTE DE RESULTAT	
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	68 712
Coût des achats et charges externes	5 006
Valeur ajoutée	63 705
Impôts, taxes et versements assimilés	1 021
Charges de personnel	54 158
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	8 526
Autres produits	1
Dotations aux amortissements et provisions	233
Autres charges	4
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 289
Résultat financier	-660
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	7 629
Résultat exceptionnel	-492
Impôt sur les bénéfices	1 144

BF

Page 2 sur 6



[Signature]

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 68 712 €.

Le total des charges d'exploitation ressort à 60 423 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 233 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales s'élève à 54 158 €.

Le résultat d'exploitation ressort à 8 289 €.

Le résultat financier, d'un montant de -660 € permet de dégager un résultat courant avant impôt de 7 629 €.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -492 €.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève quant à lui à une somme de 1 144 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 5 994 €.

Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Nous vous présentons ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-1-1 et D. 441-4) pour le dernier exercice.

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D.441-4)**

Article D. 441 I. - 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées	7	Ne pas renseigner					0	Ne pas renseigner					
Montant total HT des factures concernées	4660			1000	3660	4660							
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	7.71			1.65	6.06	7.71	Ne pas renseigner						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	Ne pas renseigner												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de	☐ Délais contractuels : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser)						

Bf



paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais légaux : (préciser)	☐ Délais légaux : (préciser)
---	---	---

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D.441-4)

		Article D. 441 II. : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					Article D. 441 II. : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	0	Ne pas renseigner					0	Ne pas renseigner				
Montant cumulé des factures concernées HT												
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année							Ne pas renseigner					
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année	Ne pas renseigner											
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

BF

Page 4 sur 6



[Signature]

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

La société « 4F » détient 40 actions sur les 100 actions de la société « EDEN HABITAT » Société par actions simplifiée au capital social de 1 000,00 € dont le siège social est à COLLEVILLE MONTGOMERY (14880), 42 rue de la Mer, identifiée au SIREN sous le numéro 827 609 090 et immatriculée au RCS de CAEN

Ladite société ayant pour objet social : l'achat, vente, construction et hébergements à ossature bois, achat, vente de résidences mobiles et achat, vente d'habitations légères de loisirs.

Pour l'exercice social du **1^{er} octobre 2017** au **30 septembre 2018**, la société « EDEN HABITAT » a réalisé un chiffre d'affaires net d'un montant de 4 167 € pour un résultat déficitaire qui s'est élevé à - 7 937 €.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un **bénéfice de 5 993.73 €**, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de	5 993.73 €
- Une somme de	5 993.73 €
affectée en totalité au compte "Report à Nouveau".	
qui s'élèvera à	5 993.73 €

Dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

BF

Page 5 sur 6



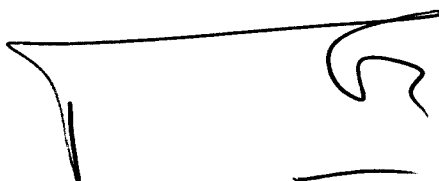
Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président



Page 6 sur 6



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2018	Net 30/09/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	699	385	314	547
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 029		2 029	780
Créances rattachées aux participations				1 559
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	699	385	2 343	2 886
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 180		1 180	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	78 677		78 677	96 737
Autres créances	1 503		1 503	1 780
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	18		18	243
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	81 377		81 377	98 760
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	82 076	385	83 720	101 646
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT



CABINET ERIC SILVERT

29-30, avenue Garçon 14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Tél 02 31 06 18 20

Page 6



[Signature]

Bilan passif

	30/09/2018	30/09/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 682	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 994	3 782
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 776	4 782
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	42	76
Emprunts et dettes financières diverses (3)	22 742	63 448
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 210	4 780
Dettes fiscales et sociales	42 700	28 560
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	250	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	72 945	96 864
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	83 720	101 646
(1) Dont à plus d'un an (a)		96 864
(1) Dont à moins d'un an (a)	72 945	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	42	76
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT



CABINET ERIC SILVERT

29-30 avenue Garrosen 14200 HÉPQUVILLE ST CLAIR

Tél: 02 31 06 13 20

Page 7



[Signature]

Compte de résultat

	30/09/2018	30/09/2017	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	68 712	80 614	-11 902	-14,76
Chiffre d'affaires net	68 712	80 614	-11 902	-14,76
<i>Dont à l'exportation</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), tra				
Autres produits	1		1	
Total I	68 713	80 614	-11 901	-14,76
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvi				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	5 006	4 803	203	4,23
Impôts, taxes et versements assimilés	1 021	975	47	4,81
Salaires et traitements	37 888	50 307	-12 420	-24,69
Charges sociales	16 270	19 307	-3 036	-15,73
Dotations aux amortissements et dépréciations				
- Sur immobilisations : dotations aux amortisse	233	152	81	53,29
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciatio				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciation				
- Pour risques et charges : dotations aux provisi				
Autres charges	4		4	NS
Total II	60 423	75 544	-15 121	-20,02
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	8 289	5 070	3 219	63,50
Quotes-parts de résultat sur opérations faite				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers				
De participation (3)		17	-17	-100,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et tran				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièr				
Total V		17	-17	-100,00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio				
Intérêts et charges assimilées (4)	660	595	65	10,87
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobiliè				
Total VI	660	595	65	10,87
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-660	-578	-82	14,20
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III)	7 629	4 492	3 137	69,84

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT



CABINET ERIC SILVERT

28-30 avenue Garbsen 14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Tel 02 31 06 13 20

Page 8

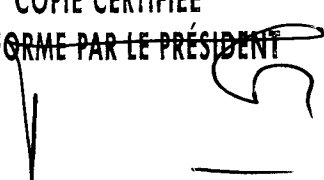


[Signature]

Compte de résultat (suite)

	30/09/2018	30/09/2017	Ab:
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges			
Total produits exceptionnels (VII)			
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	492	36	
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Total charges exceptionnelles (VIII)	492	36	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-492	-36	
Participation des salariés aux résultats (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)	1 144	674	
Total des produits (I+III+V+VII)	68 713	80 631	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	62 719	76 849	
BENEFICE OU PERTE	5 994	3 782	
(a) Y compris :			
- Redevances de crédit-bail mobilier			
- Redevances de crédit-bail immobilier			
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) Dont produits concernant les entités liées			
(4) Dont intérêts concernant les entités liées			

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT




CABINET ERIC SILVERT

29-30, avenue Garçon 14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Tel 02 31 06 13 20

Page 9



COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Annexe

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT



A large, stylized handwritten signature in black ink, located at the bottom right of the page.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 4F

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 83 720 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 5 994 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

BF



CABINET ERIC SILVERT

28-30 avenue Garbsen 14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Tél 02 31 06 13 20

Page 26



Handwritten signature

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

BF



CABINET ERIC SILVERT

28-30 avenue Garbser 14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Tél 02 31 06 13 20

Page 27



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	699			699
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	699			699
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 339		2 339	
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	2 339		2 339	
ACTIF IMMOBILISE	3 038		2 339	699

BF



CABINET ERIC SILVERT

28-30 avenue Garbsen 14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Tél. 02 31 06 18 20

Page 28



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			2 339	2 339
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			2 339	2 339

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	152	233		385
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	152	233		385
ACTIF IMMOBILISE	152	233		385

BF



CABINET ERIC SILVERT

28-30, avenue Garlsen 14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Tél. 02 31 06 13 20

Page 29



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 80 179 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	78 677	78 677	
Autres	1 503	1 503	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	80 179	80 179	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	78 677
Total	78 677

BF



CABINET ERIC SILVERT

28-30 avenue Garbsen 14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Tél 02 31 06 13 20

Page 30



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 72 945 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	42	42		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	20 558	20 558		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 210	7 210		
Dettes fiscales et sociales	42 700	42 700		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 434	2 434		
Produits constatés d'avance				
Total	72 945	72 945		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	2 184			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 780
Frais bancaires à payer	42
Intérêts courus	658
Taxe apprentissage	487
Taxe formation continue	261
C.F.E.	346
Total	3 574

Bf



CABINET ERIC SILVERT

28-30 avenue Garberson 14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Tél. 02 31 06 18 20

Page 31



4F

Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 42 rue de la Mer, 14880 COLLEVILLE MONTGOMERY

R.C.S : CAEN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30/09/2018

Cabinet SOFINOR AUDIT

Siège social : 195 rue des Ajoncs Tourlaville, 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Membre de la Compagnie Régionale de CAEN

■ SOFINOR	195, rue des Ajoncs - 50110 Cherbourg en Cotentin	Siret 330 055 864 00046	■ COGEVAL	1, rue du Mont Castro - 50310 Montebourg	Siret 313 075 822 00095
■ SOFINOR	17, place de la République - 76500 Elbeuf	Siret 330 055 864 00053	■ GESTA	1, rue du Mont Castro - 50310 Montebourg	Siret 38 - 912 336 00033
■ SOFINOR CAEN	10, rue J-L Cartigny - 14750 Bretteville sur Odon	Siret 807 509 534 00010	■ SOCOGEAC	ZA Le Mingrelin - 50500 St Hilaire Petitville	Siret 349 529 463 00040
■ SOFINOR CAEN	16, rue Alfred Nobel - 14123 Iles	Siret 390 634 764 00075	■ SOCOGEAC	7, avenue Maréchal Leclerc - 50400 Granville	Siret 349 529 463 00046
■ SOFINOR CAEN	1, quai de la Druance - 14110 Condé sur Noireau	Siret 390 634 764 00091	■ SOFINOR EVREUX	60, Rue Clément Ader - 27000 Evreux	Siret 440 784 215 00057
■ COGEVAL	195, rue des Ajoncs - 50110 Cherbourg en Cotentin	Siret 313 075 822 00087	■ SOFINOR BERNAY	1717, Rue de Broglie - 27300 Bernay	Siret 308 540 047 00045

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/09/2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée 4F relatifs à l'exercice clos le 30/09/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Page 2 sur 4



En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport qui en fait partie intégrante.

Fait à *CHERBOURG-EN-COTENTIN*, le 15/03/2019

SOFINOR AUDIT

Le commissaire aux comptes

Gildas LATOUCHE

Page 3 sur 4



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2018	Net 30/09/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	699	385	314	547
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 029		2 029	780
Créances rattachées aux participations				1 559
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	699	385	2 343	2 886
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 180		1 180	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	78 677		78 677	96 737
Autres créances	1 503		1 503	1 780
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	18		18	243
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	81 377		81 377	98 760
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	82 076	385	83 720	101 646
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Bilan passif

	30/09/2018	30/09/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 682	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 994	3 782
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 776	4 782
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	42	76
Emprunts et dettes financières diverses (3)	22 742	63 448
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 210	4 780
Dettes fiscales et sociales	42 700	28 560
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	250	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	72 945	96 864
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	83 720	101 646
(1) Dont à plus d'un an (a)		96 864
(1) Dont à moins d'un an (a)	72 945	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	42	76
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	30/09/2018	30/09/2017	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	68 712	80 614	-11 902	-14,76
Chiffre d'affaires net	68 712	80 614	-11 902	-14,76
<i>Dont à l'exportation</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), tra				
Autres produits	1		1	
Total I	68 713	80 614	-11 901	-14,76
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvi				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	5 006	4 803	203	4,23
Impôts, taxes et versements assimilés	1 021	975	47	4,81
Salaires et traitements	37 888	50 307	-12 420	-24,69
Charges sociales	16 270	19 307	-3 036	-15,73
Dotations aux amortissements et dépréciations				
- Sur immobilisations : dotations aux amortisse	233	152	81	53,29
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciatio				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciation				
- Pour risques et charges : dotations aux provisi				
Autres charges	4		4	NS
Total II	60 423	75 544	-15 121	-20,02
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	8 289	5 070	3 219	63,50
Quotes-parts de résultat sur opérations faite				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers				
De participation (3)		17	-17	-100,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et tran				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières				
Total V		17	-17	-100,00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio				
Intérêts et charges assimilées (4)	660	595	65	10,87
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilièr				
Total VI	660	595	65	10,87
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-660	-578	-82	14,20
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III)	7 629	4 492	3 137	69,84



Compte de résultat (suite)

	30/09/2018	30/09/2017	Ab:
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges			
Total produits exceptionnels (VII)			
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	492	36	
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Total charges exceptionnelles (VIII)	492	36	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-492	-36	
Participation des salariés aux résultats (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)	1 144	674	
Total des produits (I+III+V+VII)	68 713	80 631	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	62 719	76 849	
BENEFICE OU PERTE	5 994	3 782	
(a) Y compris :			
- Redevances de crédit-bail mobilier			
- Redevances de crédit-bail immobilier			
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) Dont produits concernant les entités liées			
(4) Dont intérêts concernant les entités liées			



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 4F

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 83 720 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 5 994 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	699			699
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	699			699
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 339		2 339	
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	2 339		2 339	
ACTIF IMMOBILISE	3 038		2 339	699



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			2 339	2 339
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			2 339	2 339

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	152	233		385
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	152	233		385
ACTIF IMMOBILISE	152	233		385



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 80 179 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit .

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	78 677	78 677	
Autres	1 503	1 503	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	80 179	80 179	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	78 677
Total	78 677



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 72 945 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	42	42		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	20 558	20 558		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 210	7 210		
Dettes fiscales et sociales	42 700	42 700		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 434	2 434		
Produits constatés d'avance				
Total	72 945	72 945		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	2 184			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 780
Frais bancaires à payer	42
Intérêts courus	658
Taxe apprentissage	487
Taxe formation continue	261
C.F.E.	346
Total	3 574



SOCIETE 4F

Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 42 rue de la Mer 14880 COLLEVILLE MONTGOMERY

R.C.S : CAEN

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 30/09/2018

Cabinet SOFINOR AUDIT

Siège social : 195 rue des Ajoncs Tourlaville, 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de CAEN

■ SOFINOR	195, rue des Ajoncs - 50110 Cherbourg en Cotentin	Siret 330 055 864 00046	■ COGEVAL	1, rue du Mont Caestre - 50310 Montebourg	Siret 213 075 822 00046
■ SOFINOR	17, place de la République - 76500 Elbeuf	Siret 330 055 864 00053	■ GESTA	1, rue du Mont Caestre - 50310 Montebourg	Siret 330 055 864 00038
■ SOFINOR CAEN	10, rue J-L Cartigny - 14760 Bretteville sur Odon	Siret 807 509 534 00010	■ SOCOGEAC	ZA Le Mingrelin - 50500 St Hilaire Pelitville	Siret 478 529 483 00040
■ SOFINOR CAEN	16, rue Alfred Nobel - 14123 Ifs	Siret 390 634 764 00075	■ SOCOGEAC	7, avenue Maréchal Leclerc - 50400 Granville	Siret 478 529 483 00016
■ SOFINOR CAEN	1, quai de la Druence - 14110 Condé sur Noireau	Siret 390 634 764 00091	■ SOFINOR EVREUX	60, Rue Clément Ader - 27000 Evreux	Siret 440 764 215 00067
■ COGEVAL	195, rue des Ajoncs - 50110 Cherbourg en Cotentin	Siret 313 075 822 00087	■ SOFINOR BERNAY	1717, Rte de Broglie - 27300 Bernay	Siret 408 647 117 00018

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- 1- Convention conclue avec la Société par actions simplifiée TRANSACAMP, au capital de 1.000 euros dont le siège social est situé 42 rue de la mer à COLLEVILLE-MONTGOMERY (14880). La SAS dont l'exercice clôture au 31 décembre 2018 a pour président la SAS 4F.

Des avances en compte courant rémunérées ont été effectuées par la SAS TRANSACAMP au profit de la SAS 4F, suite à la conclusion d'une convention de trésorerie entre cette dernière et la SAS TRANSACAMP, en date du 26 avril 2016.

Le montant de ces avances s'élève à la somme de 17 520.70 euros au 30 septembre 2018. Elles ont généré la production d'intérêts de 630,36 euros au taux fiscalement déductible.



- 2- Convention conclue avec la Société par actions simplifiée EDEN HABITAT, au capital de 1.000 euros, sis 42 rue de la mer à COLLEVILLE-MONTGOMERY (14880), dont la SAS 4F représentée par Monsieur Bruno FONTAINE, est la Présidente. Des avances en compte courant rémunérées ont été effectuées par la SAS EDEN HABITAT au profit de la SAS 4F, suite à la conclusion d'une convention de trésorerie entre ces deux sociétés, en date du 13 février 2017.

Le montant de ces avances s'élève à la somme de 2 328.97 euros au 30 septembre 2018. Elles ont généré la production d'intérêts de 27.85 euros au taux fiscalement déductible.

- 3- Des avances en compte courant non rémunérées ont été effectuées par M. Fontaine.

Le montant de ces avances s'élève à la somme de 2 183.93 euros au 30 septembre 2018.

- 4- La SAS B. FONTAINE sis 42 rue de la mer à COLLEVILLE-MONTGOMERY (14880), dont la SAS 4F représentée par Monsieur Bruno FONTAINE, est la Présidente a versé des avances en compte courant non rémunérées au profit de la SAS 4F.

Le montant de ces avances s'élève à la somme de 50 euros au 30 septembre 2018. Elles n'ont pas généré la production d'intérêts puisque la valeur est non significative. A ce jour, cette société est dissoute.

Fait à CHERBOURG-EN-COTENTIN, le 15/03/2019

SOFINOR AUDIT

Le commissaire aux comptes

~~Gildas FATHON~~

